



QUELLE POLITIQUE DE PREVENTION DES CONFLITS LA FRANCE DOIT ELLE ENVISAGER EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Mémoire de géopolitique
du capitaine de corvette DUMOULIN
dans le cadre du séminaire « Afrique noire »

Directeur : professeur Pascal CHAIGNEAU

Mars 2004

SOMMAIRE

Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE : L'ANALYSE DES CONFLITS AFRICAINS	6
Un aspect prédominant : Le facteur ethnique	6
Des mosaïques ethniques qui s'affranchissent des frontières	6
Le contentieux historique	7
Des conflits à caractère interne qui s'étendent aux pays voisins	8
Le facteur ethnique : un puissant levier politique	9
La prise en compte du facteur démographique	10
Les autres facteurs	10
Les oppositions religieuses	10
Le contrôle des richesses naturelles	11
La déliquescence de l'Etat	12
Le sous-développement	13
DEUXIÈME PARTIE : LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE EST ELLE RESPONSABLE DE CETTE SITUATION?	15
L'héritage de la colonisation	15
Un épiphénomène au regard de l'histoire du continent africain	15
Un apport incontestable	16
Des frontières artificielles	16
Une décolonisation brutale et instrumentalisée	17
Une décolonisation subie et non préparée par la France	17
L'instrumentalisation de la décolonisation	18
De la politique du champ à un engagement élargi et moins marqué	18
L'interventionnisme politique	19
Un engagement élargi et moins significatif	19

GLOSSAIRE

AEF	:	Afrique équatoriale française
AOF	:	Afrique occidentale française
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
FPR	:	Front patriotique rwandais
GNT	:	Gouvernement national transitoire
HCR	:	Haut commissariat aux réfugiés
IGAD	:	Intergovernmental Authority on Development
MINUAR	:	Mission des Nations Unies au Rwanda
MICECI	:	Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
MONUC	:	Mission d'observation des Nations Unies au Congo
OUA	:	Organisation de l'Unité africaine
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PESC	:	Politique étrangère de sécurité commune
RCA	:	République Centrafricaine
RDA	:	Rassemblement démocratique africain
RDC	:	République démocratique du Congo
RECAMP	:	Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix
SADC	:	South African Development Community
UA	:	Union africaine

INTRODUCTION

L'Afrique subsaharienne, couramment appelé l'Afrique noire, représente les deux tiers de la superficie du continent et près des trois quarts de sa population. Déchirée par des guerres de diverses natures, elle est le théâtre de la moitié des conflits de la planète. En Afrique de l'Ouest, les crises se superposent tandis que l'est du Congo reste dangereusement instable. Dans la région des grands lacs, le génocide n'a pas mis fin aux affrontements. Quant à la corne de l'Afrique qui regroupe le Sud du Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée, Djibouti et la Somalie, elle apparaît plus que jamais livrée à elle-même.

L'objet de cette étude est de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour mettre un terme à ces tragédies africaines. Quel rôle la France peut-elle jouer dans ce domaine ? Pour répondre à cette question, il convient dans un premier temps de s'interroger sur la nature des conflits qui déchirent l'Afrique. Nous montrerons, à travers l'analyse des conflits récents, que le facteur ethnique est prédominant mais qu'il se combine souvent à de nombreux autres critères, sources d'instabilité chronique. Ensuite, nous étudierons les différentes politiques de prévention des conflits menées par la France en Afrique depuis la colonisation. Comment en est-on arrivé à une situation aussi alarmante ? Enfin, nous analyserons les perspectives ouvertes par la nouvelle politique de la France en Afrique et nous montrerons que pour être efficace, cette politique doit s'appuyer sur les organisations régionales et davantage s'intégrer aux objectifs de l'Union Européenne mais elle doit aussi favoriser une plus grande prise en charge de l'Afrique par elle-même et mieux tenir compte de la réalité africaine fondée

<p style="text-align: center;">PREMIÈRE PARTIE</p> <p style="text-align: center;">L'ANALYSE DES CONFLITS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE</p>

Il ne s'agit pas ici de décrire l'ensemble des conflits qui déchirent le continent africain mais d'en dégager les facteurs explicatifs pour mieux réfléchir ensuite sur les moyens qui permettraient d'endiguer une telle explosion de violence.

1.1. Un aspect prédominant : le facteur ethnique

Le terme de « conflits ethniques » est couramment utilisé pour décrire ces nouvelles formes de luttes armées qui ensanglantent l'Afrique subsaharienne. Nous verrons, dans un premier temps, à quel point la répartition ethnique ne correspond pas aux limites des Etats puis nous montrerons, à travers quelques exemples, comment cette diversité s'est transformée en antagonismes. Les rivalités ethniques, fruits d'un contentieux historique, donnent en effet lieu à des conflits d'origine interne mais qui s'étendent au-delà des frontières de l'Etat concerné. Ces oppositions ethniques sont, en outre, accentuées par les déséquilibres démographiques et souvent instrumentalisées à des fins politiques.

1.1.1. Des mosaïques ethniques qui s'affranchissent des frontières

Il serait évidemment fastidieux de passer en revue l'ensemble des ethnies présentes en Afrique subsaharienne quand on en dénombre près de 250 dans la seule République Démocratique du Congo. Aussi, nous nous contenterons, à travers quelques exemples significatifs, de faire ressortir les fractures ethniques et leur caractère souvent transfrontalier.

- les tribus somaliennes :

Les Somali regroupent trois grandes tribus, elles-mêmes subdivisées en de nombreux clans. Il s'agit des Darod, des Irir et des Saab. La carte jointe en annexe 2 montre que l'implantation de ces tribus s'étend bien au-delà des frontières de l'actuelle République de Somalie. Mordant au Sud sur le Kenya, elles occupent aussi l'Ogaden éthiopien.

- la ligne de partage du Soudan

Le Soudan est divisé en deux blocs : au nord les populations appartiennent au monde arabe islamique tandis qu'au sud, il s'agit de populations noires, apparentées aux nilotiques de l'Ouganda et au monde pastoral de l'Afrique de l'est.

- le cas de Djibouti

Coincée entre l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie, la République de Djibouti abritent des populations qui se rattachent aux ethnies vivant dans ces trois pays. Deux grands groupes ethniques se dégagent : les Issa, issu d'une immigration d'origine somalienne, et les Afar dont l'implantation se trouve au nord du pays, à la frontière avec l'Ethiopie et l'Erythrée.

Après avoir constaté la grande diversité ethnique de l'Afrique subsaharienne, étudions maintenant les facteurs qui transforment cette diversité en antagonismes ethniques.

1.1.2. Le contentieux historique

- la traite des esclaves :

Après son interdiction par les pays européens en 1815 au Congrès de Vienne, celle-ci s'est poursuivie entre Africains jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. L'ethnie dominante allait ainsi capturer des esclaves chez d'autres peuples pour ensuite les vendre à des commerçants arabes ou des trafiquants africains. De telles pratiques ont laissé de lourdes traces entre les peuples victimes de la traite et ceux qui la pratiquaient. Il ne

vertu du principe démocratique, l'accession au pouvoir des Hutus, majoritaires dans le pays. Cette situation est vécue comme une humiliation par les Tutsis et a pour conséquences d'attiser les rancœurs et d'exacerber les rivalités.

On retrouve une situation analogue, en Ituri, dans l'est du « Congo Kinshasa » avec les pasteurs nilotiques hema, que la colonisation a privilégiés face à une population lendu majoritaire.

1.1.3. Des conflits à caractère interne qui s'étendent aux pays voisins

Les luttes pour l'accès au pouvoir se transforment souvent en de véritables conflits qui mettent généralement en cause d'autres pays par le biais de l'attachement ethnique et des réfugiés présents dans les pays voisins. Le génocide rwandais en est un exemple flagrant : Les réfugiés Tutsis, présents en Ouganda, sont rassemblés au sein du FPR (front patriotique rwandais) dont l'objectif est de renverser le pouvoir hutu en place à Kigali. A partir d'octobre 1990, ils déclenchent plusieurs offensives sur le Rwanda mais leur avance est finalement stoppée grâce à l'aide de troupes françaises et belges. Un accord de paix est finalement signé à Arusha le 3 août 1993, il prévoit, outre le cessez-le-feu, un partage du pouvoir entre les forces politiques rwandaises et le FPR. Pour faire respecter cet accord, une force d'interposition de l'ONU, la MINUAR, se met en place, au mois d'octobre 1993, après le départ des unités françaises. Mais, le 6 avril 1994, l'avion du président du Rwanda, le hutu Habyarimana, est abattu. Débute alors une vague de violence d'une grande ampleur : les milices hutues massacrent les Tutsis rwandais et les Hutus modérés. La force d'interposition de l'ONU est alors contrainte d'évacuer le pays, faute de moyens suffisants. Les extrémistes hutus poursuivent ainsi le massacre des populations Tutsis tandis que les dirigeants du FPR continuent leur offensive pour s'emparer du pays. En trois mois, ils parviennent ainsi à Kigali. Le bilan des massacres est très lourd : près d'un million de personnes ont trouvé la mort dans ce

dans les camps du HCR. Il y a là les germes de la première guerre du Congo qui s'accompagnera, quelques années plus tard, d'une intervention rwandaise au Zaïre. La guerre Hutu-Tutsi se trouve donc en quelque sorte transposée dans l'est du Zaïre.

Cet exemple montre à quel point, dans cette région, « l'histoire procède par ricochets en se jouant des frontières.¹ »

1.1.4. Le facteur ethnique : un puissant levier politique

La diversité ethnique ne suffit pas, à elle seule, à expliquer les conflits qui déchirent la région des Grands lacs. L'histoire nous rappelle d'ailleurs que les royaumes tutsis ont parfois inséré des Hutus. Les mariages entre Hutus et Tutsis n'étaient pas rares à l'époque précoloniale. « Si les antagonismes ethniques sont fréquemment mis en avant pour expliquer l'implosion de cette région, ils ne suffisent pas à comprendre ce qui l'a plongé dans la guerre depuis une décennie ²» écrit David Mugnier, spécialiste de la région des Grands lacs à la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense. Plus que la diversité ethnique, c'est en définitive l'instrumentalisation, qui en est faite, qui est à l'origine de bien des conflits. Les clivages ethniques sont désormais un outil à la disposition des dirigeants politiques ou des chefs de guerre locaux pour accéder au pouvoir. David Mugnier le résume en ces termes : « La polarisation ethnique est apparue comme un outil de contrôle des masses utilisé par les différents protagonistes ³ »

On aboutit ainsi à ce qu'aucun des acteurs n'ait intérêt à œuvrer pour l'intégration et l'unité nationale. L'ethnie au pouvoir cherche à entretenir les antagonismes ethniques pour renforcer sa position d'ethnie dominante et éviter tout partage du pouvoir tandis que les autres ethnies s'attachent à exacerber les tensions pour affaiblir le pouvoir en place.

L'exemple des deux guerres qui ont sévi en Congo Zaïre depuis 1996 est à ce titre tout

pour le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi de vider cet « abcès » du Kivu. Une triple offensive, menée par ces trois pays, mit fin à ces camps de réfugiés hutus et entraîna la déroute de l'armée zaïroise. L'Ouganda et le Rwanda décidèrent alors de profiter de leur avantage militaire pour renverser le régime Mobutu, considéré comme l'allié des Hutus. Ils placèrent ainsi Laurent Désiré Kabila à la tête de l'opposition au régime zaïrois et lui permirent d'accéder au pouvoir. C'est ainsi que fut créée la République Démocratique du Congo. Mais, un an plus tard, au mois de mai 1998, le président Kabila exige le retrait des armées étrangères qui l'ont porté au pouvoir et rompt avec ses anciens alliés. C'est le début de la deuxième guerre du Congo.

Il apparaît ainsi que Laurent-Désiré Kabila s'est servi pour renverser Mobutu de l'antagonisme du Rwanda à l'égard des réfugiés hutus, présents au Zaïre tout comme les dirigeants rwandais avaient initialement cru pouvoir utiliser Kabila pour intervenir au Zaïre.

1.1.5. la prise en compte du facteur démographique

La multiplication des conflits à caractère ethnique s'explique en partie par la croissance démographique des différentes ethnies qui éprouvent la nécessité d'étendre les terres qu'ils cultivent. Au Rwanda, où la densité démographique est une des plus élevées du monde (300 habitants au km²), la lutte pour la terre exacerbe les tensions entre Hutus et Tutsis. Cette rivalité pour l'accès aux terres cultivables existe aussi aujourd'hui dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

1.2. Les autres facteurs

Après avoir étudié les facteurs qui alimentent ou qui entretiennent les antagonismes

présence des rebelles de la province du Darfour. Partisans d'une nation islamique, ils refusent le processus de paix entre le Nord et le Sud, élaboré sous la pression américaine et menacent la stabilité du pays.

Les antagonismes religieux constituent un facteur qui s'ajoute parfois aux rivalités ethniques et aux luttes d'intérêts mais il faut se garder de toute généralisation dans la mesure où la poussée islamiste ne s'exerce pas dans la plupart des pays africains. Ainsi, il n'y a guère de musulmans au Congo et dans la région des grands lacs qui constituent pourtant le théâtre de terribles affrontements depuis une décennie.

1.2.2. Le contrôle des richesses naturelles

Il serait sans doute vain de vouloir expliquer les conflits actuels sans tenir compte des enjeux économiques pour le contrôle des richesses naturelles, qu'il s'agisse des intérêts pétroliers ou des gisements miniers.

- la lutte pour le contrôle de « l'eldorado congolais »

Lorsque Laurent-Désiré Kabila déclenche en 1998 la deuxième guerre du Congo en se retournant contre ses anciens alliés du Rwanda et de l'Ouganda, l'enjeu est bien le contrôle des richesses naturelles du pays, en partie occupé par les forces rwandaises. Pour le Rwanda et ses alliés, il ne s'agit plus de conjurer la menace hutue, décimée lors de la première guerre, mais de s'appropriier les richesses minières de la région des Grands Lacs et même de l'ensemble du Congo.

L'exploitation minière se trouve même au cœur de la guerre dans la mesure où elle sert à acheter des armes. La production de diamant ou de coltan ne requiert pas de moyens sophistiqués et ne porte que sur des petits volumes qui se prête facilement au trafic en tout genre. L'Ouganda est ainsi parvenu sans difficulté à organiser l'exploitation des ressources de la zone qu'il contrôlait au Congo, réussissant même à autofinancer la

guerre. De son côté, le président Kabila ne s'oppose pas à l'aide que lui apporte le Zimbabwe, grâce à

Au Nigeria, les zones de production de pétrole sont toutes situées dans le Sud du pays, ce qui accentue la fracture ethnique entre le nord et le sud. Si le pétrole est à l'origine de tensions internes, il a aussi contribué à faire naître des conflits frontaliers. Le Golfe de Guinée qui renferme les plus importantes ressources pétrolières de l'Afrique a ainsi vu le Cameroun affronter le Nigeria, le Gabon s'opposer à la Guinée Equatoriale et la République de Centrafrique s'en prendre au Tchad pour des enjeux pétroliers. Le caractère récurrent du conflit qui oppose le Cameroun au Nigeria témoigne de l'importance de cet enjeu. En 1962, les populations de la presqu'île de Bakassi demandent leur rattachement au Nigeria, mais la découverte de pétrole dans cette zone complique l'affaire, entraînant toute une série d'actions militaires entre les deux pays de 1971 à nos jours.

On pourrait multiplier les exemples dans ce domaine : Au Libéria, la guerre qui éclata en 1989 entre les différentes ethnies, avait pour objectif le contrôle de l'exploitation de diamants, de bois et d'autres matières premières. De la même façon, les difficultés que connaît actuellement le processus de paix en Angola, sont en grande partie dues à l'enjeu que représente le contrôle des sites diamantifères, très lucratifs. Au Sierra Leone enfin, le pillage des ressources naturelles du pays et des réserves de la banque centrale était au cœur des motivations du mouvement qui a renversé le gouvernement en mai 1997.

1.2.3. La déliquescence de l'Etat

Alors que la présence de pétrole aurait dû apporter une part de richesse et de prospérité à l'Afrique, nous venons de voir qu'il n'en a malheureusement pas été ainsi. Au contraire, les enjeux pétroliers se sont souvent trouvés au cœur des conflits. Comment expliquer ce paradoxe apparent ? La réponse tient à la déliquescence même de l'état, incapable de faire respecter la loi. Lorsque l'état n'est plus en mesure d'assurer

voit se développer les luttes partisans, le banditisme et l'insécurité généralisée. En août 1999, l'ONU publie un rapport accablant, soulignant la dégradation de la situation dans le pays : la Somalie est alors le seul pays au monde à ne pas disposer de gouvernement national. Les fonctions relevant d'un état central ne sont plus assurées. Malgré les tentatives de créer un gouvernement provisoire, sous l'impulsion des pays voisins en août 2000 à Arta (Djibouti) puis en septembre 2002 à Eldoret (Kenya), le pays est dans les faits toujours divisé en plusieurs territoires, qui ne reconnaissent pas tous le pouvoir central. C'est la raison pour laquelle le siège de la Somalie à l'ONU est, aujourd'hui, toujours vacant.

- la déliquescence de l'état dans l'ex-Zaïre finissant

La facilité avec laquelle Laurent-Désiré s'empara de Kinshasa à la tête d'une armée dérisoire est la conséquence d'un pouvoir usé, incapable d'assumer ses responsabilités. Plus qu'il ne l'a conquis, Kabila a en fait « ramassé » un pouvoir que Mobutu, vieux chef mourant, abandonné par ses alliés occidentaux, n'était plus en mesure d'exercer. Aujourd'hui, la République démocratique du Congo s'apparente à un état démembré qu'il faut reconstruire à la suite des accords de Sun City. Même si Joseph Kabila, le fils de Laurent-Désiré Kabila assassiné le 16 janvier 2001, tente de remettre son pays sur la voie de la normalisation, on ne peut guère parler d'état souverain dans la mesure où l'Angola occupe toujours le sud-ouest du pays tandis qu'au nord-est, Rwandais et Ougandais arment encore les milices.

La faiblesse, voire même l'absence d'état de droit, est à l'origine d'une grande instabilité politique qui porte en elle-même le germe des crises et des conflits. La seule année 2003 aura ainsi vu un coup d'état en Centrafrique et quatre tentatives de putsch à Sao Tomé, en Mauritanie, aux Comores et en Guinée Bissau.

relativement importante, qui a beaucoup plus à perdre qu'à gagner dans un éventuel conflit.

Plus généralement, la pauvreté dans laquelle se trouve aujourd'hui plongée la plupart des pays africains, est source de frustrations et de désespoirs qui peuvent rapidement déboucher sur la violence. Citons quelques chiffres pour mesurer l'ampleur de la situation : la moitié de la population du continent survit avec moins d'un dollar par jour ; seulement 58% des Africains disposent d'un accès direct à l'eau potable ; le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans n'est que de 41 % ; dans la seule République démocratique du Congo, les deux tiers de la population sont considérés comme sous-alimentés.

Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que la pauvreté en elle-même est source de conflits comme en témoigne la situation de pays très pauvres qui vivent en paix mais elle constitue un facteur aggravant dans la mesure où elle est propice au mercenariat et au renforcement des milices en tout genre. Pire, elle favorise même l'augmentation du trafic d'armement et l'accroissement du nombre d'enfants soldats.

En conclusion, on peut dire que, si les conflits appauvrissent le continent, la pauvreté constitue également un terrain privilégié pour le développement des guerres.

Au terme de cette première partie, on peut affirmer que, parmi les facteurs explicatifs des conflits qui déchirent aujourd'hui l'Afrique subsaharienne, l'ethnisme est une constante mais s'y ajoutent aussi d'autres éléments comme le fait religieux, la dimension démographique et surtout les enjeux économiques pour le contrôle des richesses. Tous ces facteurs se combinent aujourd'hui entre eux et aboutissent à des conflits meurtriers que permet la déliquescence des Etats et qu'entretient la grande pauvreté du continent africain.

DEUXIÈME PARTIE
LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN AFRIQUE EST ELLE RESPONSABLE
DE CETTE SITUATION ?

2.1. L'héritage de la colonisation

La colonisation est parfois présentée comme une des causes des conflits actuels et de l'appauvrissement de l'Afrique. Qu'en est-il exactement ? Nous montrerons que, dans la plupart des cas, la colonisation n'a constitué qu'une parenthèse d'une soixantaine d'années dans l'histoire africaine si bien qu'il serait erroné d'attribuer les causes des crises actuelles à cette seule période. Le bilan de la colonisation est certes mitigé mais les apports restent considérables dans bien des domaines. L'aspect le plus négatif est sans doute d'avoir bâti des frontières politiques artificielles, ne reposant guère sur les réalités culturelles et ethniques du continent. La colonisation a en fait légué des Etats en demandant aux autorités locales d'en faire des nations.

2.1.1. Un épiphénomène au regard de l'histoire du continent africain

L'histoire nous rappelle que la colonisation n'a concerné qu'une période limitée de l'histoire du continent africain. En 1870, la France ne possède que l'Algérie, le Sénégal et quelques comptoirs isolés sur le littoral. Le Congrès de Berlin, réuni en juillet 1878 par Bismark, marque le début d'une politique d'expansion coloniale. Il s'agit d'effectuer le partage des dépouilles de l'empire Ottoman. La France se voit ainsi attribuée la Tunisie. Même s'il n'est pas ici question de l'Afrique Noire, cette date mérite d'être mentionnée car elle est à l'origine de la course aux colonies à laquelle la

2.1.2. Un apport incontestable

Si les pays européens ont avant tout cherché à accroître leur puissance en se lançant dans l'aventure coloniale, les peuples africains ont en revanche bénéficié des retombées économiques et sociales d'une telle entreprise.

Dans le domaine des infrastructures, quelques chiffres suffisent à établir l'ampleur de l'œuvre accomplie : La France a en effet construit en Afrique 50 000 km de routes bitumées, 215 000 kilomètres de pistes, 63 ports équipés, près de 200 aérodromes et 18 000 kilomètres de voies ferrées.

Du point de vue sanitaire, l'apport est également considérable : de nombreuses épidémies sont endiguées grâce à l'action, parfois risquée, des médecins français. Ce sont près de deux milles dispensaires et plus de 200 hôpitaux qui seront construits sur le continent africain.

En matière d'éducation enfin, la colonisation a permis la scolarisation de nombreux enfants. Pour la seule Afrique Noire, on dénombre près de 16 000 écoles primaires et 350 collèges ou lycées.

Il ne s'agit pas de tomber dans une apologie béate de la colonisation mais simplement de reconnaître les bienfaits que les africains eux-mêmes ont pu en tirer. Bernard Lugan n'hésite pas à affirmer à ce sujet : « Aujourd'hui, avec le recul du temps et grâce aux travaux universitaires qui se multiplient, on peut réellement parler d'un âge d'or africain qu'aurait représenté la colonisation, si on compare ces soixante années au désastre actuel du continent.¹ »

L'idée, souvent répandue, que la colonisation se serait apparentée à une sorte de pillage organisé des richesses africaines par les puissances coloniales, est donc fautive. Il faut ainsi rechercher ailleurs les causes profondes du sous-développement actuel et des conflits qui déchirent l'Afrique.

tribales ou même villageoises et en fit des ensembles à ses yeux administrativement cohérents. Ils n'étaient qu'artificiels, et non viables.¹» L'exemple le plus flagrant est sans doute celui de l'ex colonie anglaise du Gambie qui se présente comme un « doigt de terre » à l'intérieur de Sénégal.

Cet état de fait explique en partie le caractère transfrontalier des conflits qui déchirent aujourd'hui l'Afrique.

2.2. Une décolonisation brutale et instrumentalisée

Si, comme on l'a vu précédemment, la colonisation n'est guère en cause dans la situation catastrophique que connaît aujourd'hui l'Afrique subsaharienne, le caractère brutale de la décolonisation a en revanche contribué à affaiblir les nouveaux Etats africains. Dépassée par les événements, la France n'a pas été en mesure de préparer l'accès de ces Etats à l'indépendance.

2.2.1. Une décolonisation subie et non préparée par la France

Alors que le mouvement vers l'indépendance apparaît inéluctable au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France cherche à tout prix à maintenir son empire colonial. On se souvient de la déclaration, quelque peu choquante, d'Edouard Herriot qui s'exclame le 27 août 1946 à la tribune de l'Assemblée nationale : « Si nous donnions l'égalité des droits aux peuples coloniaux, nous serions la colonie de nos colonies.² »

Au lieu d'accompagner le processus de décolonisation, la France légifère dans l'urgence face à la pression des événements et à l'évolution des mentalités. Elle crée dans un premier temps l'Union française dont le rôle est d'associer les élus des assemblées territoriales à ceux des assemblées métropolitaines au sein d'une entité unique mais

Si l'adhésion à cette nouvelle communauté remporte initialement un vif succès, cette structure se trouve très vite dépassée et la France se voit alors contrainte d'accorder l'indépendance à ses anciennes colonies d'Afrique Noire. Quatorze pays accèdent ainsi à l'indépendance entre le 1^{er} janvier et le 28 novembre 1960.

2.2.2. L'instrumentalisation de la décolonisation

Si la France a subi la décolonisation plus qu'elle ne l'a voulue et accompagnée, il ne faudrait pas pour autant en attribuer la seule responsabilité à la politique française. De nombreux mouvements, d'inspiration révolutionnaire, ont poussé les peuples à se révolter contre les puissances coloniales. Il s'en est suivi une absence de transition et un accès précipité à l'indépendance, faisant le jeu des puissances communistes.

La teneur des discours de l'époque ne laisse aucun doute sur ce que l'amiral Auphan a appelé « la contamination communiste ¹ ». Citons, à titre d'exemple, les propos tenus en 1948 par Gabriel d'Arboussier, vice-président du RDA (Rassemblement Démocratique Africain), mouvement anticolonialiste, présent dans tous les territoires francophones et rassemblant des intellectuels d'Afrique noire : « En Afrique noire, il y a deux camps : le camp démocratique et anticolonialiste d'une part, le camp réactionnaire d'autre part...[...] L'aspect social et économique du marxisme est admis par les hommes de toutes opinions...Les faits justifient de façon éclatante la théorie scientifique du marxisme ² ». On peut évidemment se demander si les mouvements indépendantistes se sont servis des théories communistes pour parvenir à leurs fins ou si les puissances communistes ont instrumentalisé la décolonisation pour servir leurs intérêts. A cela, il faudrait répondre que ces deux assertions, loin de s'opposer, se nourrissent l'une de l'autre. La présence de délégués soviétiques à la « conférence des peuples africains » (Accra, 8-13 décembre 1958), rassemblant l'ensemble des « mouvements de libération africains » en est un bel exemple.

des Etats et une deuxième période davantage marquée par des engagements multinationaux au bénéfice de la paix et des populations civiles.

2.3.1 L'interventionnisme politique (1960 à 1990)

Pendant les décennies qui ont suivi la décolonisation, la France a maintenu des liens privilégiés avec ses anciennes colonies, c'est ce qu'on appelle généralement la « politique du champ » ou du « pré-carré africain ». La France a cherché avant tout à préserver ses intérêts en Afrique quitte à intervenir dans la politique intérieure des Etats. En limitant son action aux « pays du champ », la France n'a guère pris en compte la dimension globale et transfrontalière de la prévention des conflits. Mais, avait-elle les moyens d'agir différemment dans le contexte de la guerre froide ? L'Afrique est alors devenu l'objet d'une lutte d'influence entre les deux blocs. La France s'est ainsi employé à agir, dans un cadre strictement bilatéral, afin d'éviter que ses anciennes colonies ne basculent dans le camp communiste. A titre d'exemple, l'intervention au Zaïre, en 1977-1978, avait pour but de défendre le régime de Mobutu face à l'Angola communiste.

2.3.2 Un engagement élargi et moins significatif (décennie des années 1990)

Dans les années qui suivent l'éclatement du bloc soviétique, la France envisage d'élargir sa politique de coopération au-delà de ses anciennes colonies. La coopération, en matière de défense, ne se limite plus au seul domaine militaire mais devient un outil de la politique étrangère de la France. Mais, dans le même temps, la France s'éloigne de l'Afrique, limitant son action à des fins essentiellement humanitaires. L'opération « Restore Hope » en 1993 en Somalie et surtout l'opération « Turquoise » en 1994 au Rwanda reflètent cette évolution de la politique française. Il ne s'agit ni d'empêcher une

forces prépositionnées. La fermeture, au printemps 1998, des bases militaires de Bouar et de Bangui, en Centrafrique, conduisent ainsi au départ de 1400 soldats.

2.4. Le concept RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)

Au moment où la France réduit le nombre de bases et celui de ses effectifs militaires en Afrique, elle développe un nouveau concept : le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, proposé en 1998 au sommet franco-africain du Louvre. Il vise à renforcer les capacités militaires des pays africains pour leur permettre de mener des opérations de maintien de la paix.

2.4.1 Les principes

Le concept s'appuie sur les principes suivants :

- Multilatéralisme : participation, d'un côté, des Etats africains contributeurs, et de l'autre, des pays ou organisations, dits donateurs, qui réalisent la dotation matérielle ou financière et le soutien logistique ;
- ouverture : RECAMP est ouvert à tous les pays africains et est mené dans le cadre sous-régional
- non permanence des forces : les modules de forces sont rapidement mobilisables à partir de structures militaires existantes et sont équipés au déclenchement des missions;
- transparence des contributions ;
- missions se limitant au maintien de la paix et aux missions humanitaires.

- phase 4 : enseignements et retour d'expérience

- le volet équipement :

Le matériel, destiné à équiper des bataillons africains engagés dans des opérations de maintien de la paix, est prépositionné sur le territoire africain. Il se répartit de la façon suivante : un bataillon RECAMP et un hôpital de campagne à Dakar, un bataillon RECAMP à Djibouti et un bataillon RECAMP à Libreville.

2.4.3 Les résultats opérationnels

Le programme RECAMP a déjà été appliqué avec succès à plusieurs reprises :

- lors de la mise en place d'un bataillon sénégalais au sein de la MONUC
- lors de l'opération « RECAMP Bissau » avec la mise sur pieds d'un bataillon multinational (Gambie, Niger, Togo et Bénin).
- plus récemment, le matériel RECAMP équipe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, la force africaine de la MICECI.

Le programme RECAMP met ainsi l'accent sur la prévention en déroulant un programme de formation et de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Les succès obtenus ne doivent pas faire oublier les difficultés auxquelles la France s'est trouvé confronter :

- élargir le champ des pays donateurs
- entretien et renouvellement du matériel des dépôts RECAMP (non prévus à l'origine)

Cette dernière difficulté est liée à l'ambiguïté dans laquelle ce concept s'est développé : si la volonté de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix était clairement affichée, aucune priorité budgétaire n'était pourtant accordée au matériel RECAMP.

<p>TROISIÈME PARTIE :</p> <p>EVOLUTIONS ACTUELLES ET PERSPECTIVES ENVISAGEABLES</p>

3.1. Les orientations actuelles de la politique de la France en Afrique subsaharienne

La France montre aujourd'hui la volonté de s'impliquer davantage dans le règlement des crises en Afrique. Le chef de l'Etat l'a clairement rappelé le 29 août dernier dans son discours aux ambassadeurs : « Lorsque la violence prend le dessus, ce qui est hélas trop souvent le cas, la France refuse de se réfugier dans l'indifférence et l'inaction. ¹ » L'opération Licorne en Côte d'Ivoire et le déclenchement de l'opération Artémis, de juin à septembre 2003 en Ituri, témoignent de la volonté de la France de s'engager en Afrique pour préserver la paix. Prés de dix mille militaires français ² sont d'ailleurs déployés actuellement en Afrique qu'il s'agisse des forces prépositionnées ou des troupes en opérations.

3.1.1 Les principes adoptés

Le président de la république a rappelé avec force dans son discours aux ambassadeurs sur quels fondements la France entendait mener sa politique en Afrique : « L'action de la France en Afrique repose sur les principes consacrés par l'Union africaine elle-même : respect des autorités régulièrement et démocratiquement établies, condamnation des prises du pouvoir par la force, refus de la violence, respect des libertés publiques et intangibilité des frontières. ³ » Ces principes ont été détaillés par le ministre des affaires étrangères lors de son allocution devant l'IHEDN le 13 juin 2003.

Il s'agit de soutenir les dirigeants légitimement élus, afin de favoriser la « marche vers la démocratie.¹», selon l'expression même de Dominique de Villepin. Une telle politique a aussi pour but de dissuader d'éventuels belligérants de toute tentative de prise de pouvoir par la force dans la mesure où, de toute façon, ils resteraient en marge de la communauté internationale. Les accords de Marcoussis s'inscrivent dans cette logique : il s'agit de permettre la mise en place d'un gouvernement d'union nationale jusqu'aux élections présidentielles de 2005. Ces accords ont ainsi évité que soit mis fin prématurément au mandat du président Gbagbo, ce qui aurait très probablement entraîné une guerre civile.

- deuxième principe : « le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité des territoires.² », à savoir « l'intangibilité des frontières.³»

Il s'agit ici de geler la situation actuelle en l'acceptant comme un état de fait, de façon à éviter un processus de désintégration général qui entraînerait une explosion des conflits sur tout le continent. C'est pour cette raison que, depuis le mois de septembre 2003, les militaires de la force Licorne patrouillent désormais dans le Nord de la Côte d'Ivoire, fief des anciens rebelles, de façon à éviter que le pays ne soit à terme coupé en deux. Cela marque la volonté de la France de préparer la réunification de la Côte d'Ivoire.

- troisième principe : « l'appui systématique aux médiations africaines.⁴»

Il s'agit pour la France de ne pas imposer de façon isolée une solution extérieure mais de favoriser le règlement des crises par les africains eux-mêmes en impliquant au maximum les organisations régionales. La France a ainsi tenu à ce que des représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine soient présents lors de la négociation des accords de Marcoussis, en janvier 2003, afin de jouer le rôle de « facilitateurs ⁵», selon l'expression employée dans le compte-rendu officiel de la table ronde. Les accords de Linas-Marcoussis prévoient en outre la mise en place d'un comité de suivi chargé de

3.1.2 Le nouveau cadre d'action de cette politique

Bien plus qu'une simple médiation, le recours aux organisations régionales africaines est aujourd'hui une nécessité en matière de prévention et de gestion des crises. Le ministre des affaires étrangères en explique ainsi la raison : « aucun conflit touchant un Etat ne pourra se régler indépendamment de ses voisins ¹ » et d'ajouter : « A prétendre régler un problème isolément, on se condamnerait à le déplacer et à l'affronter ailleurs. C'est pourquoi nous devons encourager les efforts d'intégration régionale, seuls capables de resserrer les solidarités et de résorber les tensions dans le calme et la durée. ² » La France s'appuie ainsi sur les différents ensembles régionaux, correspondant aux différentes sous-régions africaines : la CEDEAO, la CEEAC, la SADC, et l'IGAD. Elle apporte en outre son soutien à l'Union africaine (UA) dont nous nous proposons d'analyser ici les ambitions.

L'Union africaine est née d'une initiative du président Kadhafi, qui fut débattue lors du sommet de Syrte les 9 et 10 septembre 1999. Son idée initiale de construire une grande fédération politique africaine, qu'il appelait « les Etats-Unis d'Afrique », fut certes rejetée mais les pays s'accordèrent pour créer, en remplacement de l'OUA (organisation de l'unité africaine), une union entre états africains, à l'image de l'Union européenne. L'enjeu est de répondre aux nouveaux défis de la mondialisation. Il s'agit de mobiliser les ressources de l'Afrique pour assurer son développement, mais aussi de veiller à l'instauration de la paix et de la stabilité en son sein. L'acte constitutif de l'Union africaine est adopté au sommet de Lomé, en juillet 2000, pour une entrée en vigueur l'année suivante mais c'est seulement le 9 juillet 2002, au sommet de Durban, que l'OUA peut être dissoute au profit de la nouvelle Union africaine dont les principaux organes viennent d'être créés :

- la conférence de l'union est l'organe décisionnel, elle regroupe les chefs d'Etat des pays membres et dispose d'un président, sans véritable pouvoir, élu pour un an par les

chacune des cinq sous-régions. Son rôle s'apparente à celui de la commission européenne.

La naissance de l'Union africaine témoigne de la volonté des africains de prendre en charge eux-mêmes leur avenir en mettant en place un processus d'intégration et de développement, à l'image de ce que les Européens ont réalisé. Cela se traduit, en particulier, dans le domaine de la prévention des conflits par le projet d'établir un conseil de paix et de sécurité. Le protocole relatif à son établissement prévoit que le conseil s'appuie sur un groupe de sages, constitué de personnalités africaines respectées, ayant agi en faveur de la paix sur le continent. Il disposerait de plusieurs unités d'observation, reliées à un centre de contrôle, l'ensemble constituant un dispositif d'alerte, permettant de prévenir les crises. Le conseil aurait pour rôle la maîtrise des crises afin d'éviter que la situation ne se transforme en conflits ouverts. Il serait ainsi possible d'intervenir dans un état membre, dans certaines circonstances graves, pour éviter des massacres ou, à fortiori, un génocide. Cette intervention pourrait avoir lieu sur demande de la conférence de l'Union ou d'un Etat membre. Le protocole prévoit, en outre, la mise en place d'une force africaine, composée de contingents, stationnés dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés. Plus récemment, en mai 2003, les chefs d'état-major africains, réunis à Addis-Abeba, ont proposé que cette force comprenne à la fois une brigade d'intervention rapide, placée sous l'égide de l'union et des brigades en provenance des cinq régions.

Si les Africains sont résolus à se doter des moyens qui leur permettraient d'assurer la stabilité du continent, les résultats se font attendre et ne sont pas, pour l'instant, à la hauteur des ambitions initialement affichées. Le conseil de paix et de sécurité africain n'a toujours pas vu le jour faute d'un nombre suffisant de signatures au protocole de ratification (on comptait au 1^{er} août 2003 17 signatures sur les 27 nécessaires).

financement. La France soutient ces initiatives qui vont dans le sens d'une meilleure prise en charge par les africains eux-mêmes des problèmes auxquels ils sont confrontés mais, pour être efficace, cette politique passe par une évolution des mentalités africaines, à laquelle la France peut contribuer et surtout nécessite de mettre un terme à la fuite des cerveaux, véritable fléau pour les pays africains.

3.2.1. L'Afrique est-elle prête ?

Il est frappant de constater une certaine similitude entre les institutions de l'Union africaine et celles de l'Union européenne. On peut, en conséquence, se demander si des pays économiquement aussi faibles auront les moyens de financer de telles institutions ? Par ailleurs la constitution de l'Union africaine s'est faite sans critère d'adhésion, l'organisation est ainsi ouverte à tous les pays africains sans condition préalable, ce qui constitue une source de fragilité pour l'avenir. On aboutit aussi à des situations paradoxales, comme celle, par exemple, du colonel Kadhafi, qui a toujours refusé de se soumettre à une élection mais qui se fait l'avocat d'une organisation prônant la marche vers la démocratie

Dans le domaine des forces disponibles pour le maintien de la paix, les ambitions paraissent démesurées au regard des capacités réelles des pays africains. A titre d'exemple, les forces africaines de la MICECI, mises en places en Côte d'Ivoire, atteindront péniblement 1300 hommes.

Ces éléments traduisent un décalage entre les ambitions affichées et la réalité. La marche vers une union entre Etats, capable de maintenir la paix sur le continent, est encore longue. C'est la raison pour laquelle la France a un rôle important à jouer dans l'accompagnement de ce processus.

3.2.2. Une nécessaire évolution des mentalités

solution de nature à assurer seul le développement de l'Afrique. Le continent est aujourd'hui à une période charnière, la plupart des dirigeants, qui accédèrent au pouvoir au moment de l'indépendance, ont passé le flambeau. Les conditions sont désormais réunies pour que les africains reconnaissent leur part de responsabilité dans la situation actuelle et acceptent de se mobiliser eux-mêmes pour le développement de leur pays. L'acte constitutif de l'Union africaine constitue, dans ce domaine, une évolution appréciable par rapport à la charte de l'OUA. Il n'est plus seulement question de décolonisation et de souveraineté mais la priorité est désormais accordée au développement et à la stabilité.

Cette évolution, aujourd'hui perceptible, est encore bien ténue dans la mesure où les mentalités sont fortement marquées par l'état d'esprit qui a prévalu durant les décennies passées. Si la France soutient l'Union africaine, elle a aussi un rôle important à jouer dans ce changement des mentalités puisqu'elle participe à la formation, dans ses écoles et universités, de certains cadres dirigeants africains. Il lui faut, à mon avis, davantage s'attacher à dissiper certaines pensées simplificatrices, voire même réductrices, selon lesquelles les causes du désastre africain actuel seraient imputables à la colonisation et à la politique française. Sans cette prise de conscience par les africains de leurs responsabilités propres, il ne peut y avoir de véritable prise en charge africaine des difficultés que traverse aujourd'hui le continent, que ce soit dans le domaine du développement économique ou de la prévention des conflits.

3.2.3. Pour une politique efficace qui s'oppose à la fuite des cerveaux

Appuyer la construction d'une union entre états africains, fondée sur la recherche de la paix et la prospérité relève, certes, d'une ambition tout à fait louable mais requiert un préalable incontournable : mettre un terme à la fuite des cerveaux qui handicape aujourd'hui l'Afrique. Il y a davantage de médecins béninois exerçant en France qu'en

permette de s'opposer à cette fuite des cerveaux. Il s'agit d'un préalable indispensable à toute politique de développement qui cherche à garantir de façon efficace la stabilité du continent africain.

3.2.4. Des signes prometteurs

L'implication des africains dans la prévention et la gestion des conflits constitue pourtant un fait avéré dans la mesure où de nouveaux régulateurs régionaux apparaissent aujourd'hui. Si des difficultés subsistent, les résultats obtenus, aussi modestes soient-ils, n'en sont pas moins prometteurs.

- Le Nigeria a ainsi obtenu que Charles Taylor quitte le pouvoir au Libéria. Par ailleurs la CEDEAO a joué un rôle important dans la mise en place des accords d'Accra du 18 août 2003 fixant les bases d'une normalisation politique au Libéria.

- Les négociations de Machakos, ayant conduit à la signature, le 19 juillet 2002, d'un protocole de paix au Soudan, ont ainsi été dirigées par l'IGAD

- L'IGAD est aussi à l'origine du plan de paix pour la Somalie qui débouche en août 2000 sur la création d'un gouvernement national transitoire (GNT). De nouveau, en septembre 2002, face à l'anarchie qui règne dans le pays, une nouvelle conférence de paix, réunissant les chefs de guerre et le GNT, se réunit à Eldoret, au Kenya, sous l'impulsion de l'IGAD. Certes, de nombreuses difficultés subsistent pour la création d'un Etat tant la société somalienne est aujourd'hui déstructurée et affaiblie par de longues années de guerre, mais ces initiatives régionales traduisent la volonté des pays voisins de trouver une solution politique à la crise somalienne.

- Enfin, la MICECI (mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire) compte aujourd'hui 1369 hommes en provenance du Sénégal, du Bénin, du Niger, du Togo et du Ghana, déployés aux côtés de la force française LICORNE pour faire respecter les accords de

Monoceci. Le travail accompli par les forces africaines de la CEDEAO est

En soutenant cette plus grande implication des africains dans la prévention et la gestion des conflits, la France ne cherche pas à se désengager du continent africain. Au contraire, l'action diplomatique ou même militaire de la France, s'inscrit en complémentarité de la politique africaine. Il s'agit de préparer et soutenir l'action des africains. Là encore, l'exemple de la crise en Côte d'Ivoire illustre parfaitement ce principe. Il a en effet fallu trois mois pour que la force de la MICECI se constitue. Ce délai, quasi incompressible, ne permet pas d'agir rapidement et justifie pleinement l'intervention française. Par ailleurs, cette force africaine n'est pas en mesure d'assurer son propre soutien logistique et a besoin d'être ravitaillée par les unités françaises.

3.3. Les questions soulevées par la politique française et les solutions envisageables

La volonté des africains de prendre en charge leur avenir ne saurait s'accompagner d'un désintérêt de la France pour les questions africaines. C'est la raison pour laquelle, comme l'a rappelé le chef de l'Etat, « la France s'est fortement engagée pour appuyer tous les processus d'apaisement, de dialogue, de désarmement et de reconstruction.¹ » La politique de la France, en matière de prévention des conflits, doit néanmoins répondre à plusieurs défis : correspondre davantage aux réalités de la société africaine, sortir du cadre bilatéral et enfin impliquer l'Union européenne d'une manière plus significative.

3.3.1 Le problème de la bonne gouvernance

Le principe de la légitimité démocratique, énoncé précédemment, n'est pas nouveau dans la politique française. Il a clairement été proclamé lors du sommet franco-africain de La Baule en juin 1991. Désormais, les aides de la France seront liés au progrès de la démocratie. On peut toutefois se demander si ce principe démocratique ne doit pas être

arithmétiquement impossible de conquérir par les urnes. Les terribles conflits entre Hutus et Tutsis, dans la région des Grands Lacs, en constituent une illustration tragique. Sans doute est-il nécessaire de rechercher une solution qui tienne compte de cette réalité africaine ? Dans son livre « God Bless Africa », Bernard Lugan y répond de la façon suivante : « La solution pourrait être cherchée dans un système où la représentation irait aux groupes et non plus aux individus. ¹ ». Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la légitimité du pouvoir auquel la France est attachée mais de l'adapter aux réalités culturelles africaines. Cela contribuerait sans doute à prévenir les conflits interethniques qui déchirent l'Afrique.

3.3.2 Une réponse appropriée au caractère artificiel des frontières

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, le tracé des frontières, issu de la décolonisation, ne correspond pas aux répartitions ethniques sur le continent, ce qui constitue une source de conflits. « Faut-il, comme se le demande Philippe Moreau Defarges, redessiner les frontières et bâtir des Etats ethniquement homogènes ? ² », ce qui remettrait en cause le principe de l'intangibilité des frontières. A cela, certains, comme Bernard Lugan, n'hésitent pas à apporter des réponses radicales en prônant « les rectifications de certaines frontières, voire leur redéfinition. ³ » Il préconise ainsi « des frontières basées sur les ethnies qui ont le plus souvent des bases territoriales, véritables patries charnelles de leurs membres. ⁴ » et va jusqu'à proposer de « retracer les lignes de partage naturelles du continent. ⁵ » Une telle entreprise risquerait de remettre en cause les équilibres actuels, aussi précaires soient-ils, et aboutirait probablement à une situation encore plus explosive et, en tout cas, non maîtrisable. Philippe Moreau Defarges l'explique en ces termes : « Refaire la carte de l'Afrique, n'est-ce pas s'engager dans une entreprise folle – chaque ethnie satisfaite suscitant nécessairement des dizaines d'ethnies insatisfaites ? ⁶ Dans ces conditions, l'intangibilité des frontières

l'Afrique dans « la formation de larges fédérations régionales ¹ ». Dans le même ouvrage, il évoque « la voie d'autonomies régionales au sein d'un grand ensemble fédéral ¹ », seule façon, à ses yeux, d'apporter une réponse satisfaisante au problème du caractère artificiel des frontières. Il s'agit, en définitive, de répondre au problème posé en le contournant par le haut.

3.3.3 Impliquer davantage l'Union européenne

L'Union européenne a concentré ses efforts sur l'élargissement à l'est et la stabilité dans les pays de l'ex bloc soviétique, ce qui explique sans doute son éloignement des questions africaines. Notons, à titre d'exemple, que sur cinq représentants spéciaux de l'UE pour la PESC (politique étrangère de sécurité commune), un seul est attaché au continent africain (il s'agit du représentant spécial pour la région des grands lacs) tandis que deux ont en charge la région des Balkans. Tel est vraisemblablement l'origine des difficultés que rencontre la France pour intéresser l'UE aux problèmes africains. Le peu de retentissement des sommets UE / Afrique, comparés aux sommets France / Afrique, en constitue la meilleure illustration.

Pourtant, quelques signes reflètent une évolution, traduisant un regain d'intérêt de l'UE pour la sécurité et la stabilité en Afrique :

- l'opération ARTEMIS, déclenchée en juin 2003 en ITURI, a été conduite par l'Union européenne avec la participation de la France comme nation cadre. Même si le volume des forces engagées était modeste (1500 hommes), cela marque la volonté de l'UE de s'engager davantage sur le continent africain.

- en matière de financement, il importe de noter l'adoption, le 17 novembre 2003, par le conseil des ministres « affaires générales – relations extérieures » de l'UE de « facilité de paix », permettant le financement de capacités africaines de maintien de la paix.

Ces quelques signes restent néanmoins encore insuffisants. Au moment où le

3.3.4 Repenser nos accords de coopération et de défense

Comme nous l'avons vu précédemment, la France entend aujourd'hui s'appuyer sur les organisations régionales et inscrire sa politique africaine dans un cadre multinational. Ces deux piliers de la politique française en Afrique se traduisent à la fois par un soutien à toutes les initiatives africaines de prévention et de gestion des conflits et la recherche systématique d'une légitimité internationale, fondement de toute intervention française. Quelle place, dans ces conditions, peuvent encore revêtir des accords bilatéraux de coopération et de défense ?

Rappelons, tout d'abord, la nature des accords qui lient la France à certains pays africains. Dans le domaine de la défense, ces accords se répartissent en deux grandes catégories :

- les accords de défense :

Les Etats concernés peuvent faire appel à la France pour assurer leur défense, en cas d'agression extérieure. En outre, la France s'engage à participer à des degrés divers à la politique de défense et de sécurité des Etats signataires.

Sept pays africains sont aujourd'hui liés à la France par des accords de défense¹ : République Centrafricaine (signé le 15 août 1960²), Gabon (17 août 1960³), Côte d'Ivoire (24 avril 1961⁴), Cameroun (21 février 1974⁵), Sénégal (29 mars 1974⁶), République de Djibouti (27 juin 1977⁷) et République Islamique des Comores (10 novembre 1978⁸).

- Les accords d'assistance et de coopération technique

Ces accords, au nombre d'une trentaine, recouvrent des dispositions très variées qui comprennent en général plusieurs volets : personnel, formation et soutien logistique. Ils se répartissent en deux catégories :

- des accords ou conventions d'assistance militaire technique, établis avec des pays qui ne relèvent pas nécessairement du champ historique de la coopération⁹. Des ces

accords, la France s'engage à assister l'Etat concerné dans l'encadrement et l'instruction de ses forces.

- des accords ou conventions de soutien logistique, relatifs à l'entretien et à la fourniture de matériels et d'équipements.

Il est, en tout cas, frappant de constater que ces accords de défense remontent aux années 1960-1970 et datent tous de la période de la guerre froide. Même si certains ont fait l'objet d'aménagements ultérieurs, ils ont été établis dans un cadre totalement dépassé. Force est de constater qu'aujourd'hui les conflits africains ont changé de nature : ils relèvent rarement d'une agression extérieure mais sont davantage la combinaison de facteurs internes et externes, ce que nous avons montré dans la première partie de cette étude. En conséquence, les interventions françaises en Afrique se présenteront vraisemblablement, à l'avenir, bien plus comme des opérations de maintien de la paix que comme un engagement de la France dans un conflit traditionnel entre deux Etats. Dans ces conditions, les accords de défense bilatéraux ne couvrent plus le champ d'action des interventions françaises.

A titre d'exemple, notons que l'intervention française en Côte d'Ivoire ne s'est pas faite au titre de la mise en œuvre de l'accord de défense. Si « la Côte d'Ivoire avait effectivement invoqué les accords de défense, la France avait dépêché ses forces sans se référer à ces accords, en exposant simplement qu'elle répondait à la demande du Gouvernement légalement élu. La mise en œuvre des accords de défense est en effet subordonnée à la constatation d'une agression extérieure, laquelle, même si elle a pu être soupçonnée, n'a pas été démontrée »¹. L'intervention française a ensuite été notifiée à l'ONU et approuvée officiellement par le Conseil de sécurité.

Le moment est sans doute venu de reconsidérer tous ces accords de coopération et de défense dans un cadre plus large que celui des relations bilatérales. L'idéal serait

CONCLUSION

Devant la multiplicité et la gravité des facteurs de crise en Afrique subsaharienne, les solutions ne peuvent être que globales, associant étroitement l'aide au développement à la prévention des conflits. Après une période d'hésitation au cours de laquelle les interventions militaires en Afrique étaient suspectées de néo-colonialisme, la France, consciente du lien entre la sécurité et le développement, se montre décidée à agir. Elle entend intervenir avec l'approbation des Nations Unies de façon à légitimer son action, enfin et surtout elle s'attache à soutenir les organisations régionales qui traduisent la volonté des africains de prendre en charge leur propre avenir. Les principes sur lesquels la France fonde son action sont clairs : respect des autorités démocratiquement élues, intangibilité des frontières et implication des organisations africaines.

Sans préjuger de l'avenir, les premiers résultats de cette politique paraissent prometteurs : la France a évité un massacre en Côte d'Ivoire, qui plus est, elle a su mobiliser la communauté internationale en faisant voter au conseil de sécurité, le 27 février 2004, une résolution prévoyant l'envoi de 6200 casques bleus.

Si la France a ainsi montré son savoir-faire en matière de gestion des crises en Afrique, elle peut encore contribuer à la mise en place de solutions politiques viables à long terme. Cette politique pourrait revêtir les aspects suivants : favoriser d'une part une plus grande autonomie au sein des différentes ethnies et, d'autre part, développer une plus grande intégration régionale. Le premier point requiert une adaptation du principe « un homme, une voix » aux réalités africaines en favorisant la représentation ethnique par opposition à la représentation individuelle. Le second point nécessite de donner un

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

- AUPHAN Paul, Histoire de la décolonisation, Editions France Empire, 1975
- BAYART Jean-François, L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989
- BAZENGISSA Rémy, NANTET Bertrand, L'Afrique : Mythes et réalités d'un continent, Paris, Le Cherche Midi, 1995
- CHAIGNEAU Pascal, Dictionnaire des Relations Internationales, Economica, 1998
- LANXADE Jacques, Quand le monde a basculé, NIL éditions, Paris, 2001
- LUGAN Bernard, God Bless Africa ou contre la mort programmée du continent noir, Paris, Carnot, 2003
- LUGAN Bernard, Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours, Editions du Rocher, 2001
- MOREAU DEFARGES Philippe, Relations internationales, tome 1 questions régionales et tome 2 questions mondiale, Editions du Seuil, mars 2000

2. Ouvrages spécialisés

- CHAIGNEAU Pascal, La politique militaire de la France en Afrique, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984
- DUMOULIN André, La France militaire et l'Afrique, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Editions Complexe, Bruxelles, 1997
- ZARTMAN William, La résolution des conflits en Afrique, Paris, L'Harmattan

- RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001
- Discours de monsieur Jacques Chirac, président de la république, lors de la 11^{ème} conférence des ambassadeurs, palais de l'Elysée, vendredi 29 août 2003
- Allocution de monsieur Jacques Chirac, président de la république, lors de la présentation des vœux du corps diplomatique, palais de l'Elysée, jeudi 8 janvier 2004
- Allocution d'ouverture de M. de Villepin, ministre des affaires étrangères, lors de l'ouverture du 4^{ème} forum de l'IHEDN sur le continent africain (FICA), Ecole militaire, 13 juin 2003. Site www.ihedn.fr
- Texte intégral de l'accord conclu le 24 janvier 2003 à Linas-Marcoussis, près de Paris, sur la crise en Côte d'Ivoire.
- Audition du général Henri BENTEGEAT, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

4. Articles de presse

- AWAD Emad, « Nouvelle doctrine et nouveau conseil pour la paix et la sécurité en Afrique », défense nationale, décembre 2003
- BASTIDE Laurent, « Entre conflits ethniques et manipulation », Armées d'aujourd'hui, rubrique géostratégie, octobre 2003 n° 284
- BENTEGEAT général d'armée, chef d'état major des armées, interview accordé au Monde du 22 décembre 2003, propos recueillis par Jacques Isnard, Les grands

- GALY Michel, « Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest », revue de géographie et de géopolitique Hérodote, 4^{ème} trimestre 2003 n°111
- HUGON Philippe, « Nouveaux défis économiques et financiers en Afrique subsaharienne » la revue internationale et stratégique, n°46, été 2002
- LACOSTE Yves, « Géopolitique des tragédies africaines », revue de géographie et de géopolitique Hérodote, 4^{ème} trimestre 2003 n°111
- MABIRE Jean-Christophe, « Somalie, l'interminable crise », revue de géographie et de géopolitique Hérodote, 4^{ème} trimestre 2003 n°111
- MICHALON Thierry, « L'Afrique au défi de l'Etat », Le monde diplomatique, décembre 2003
- NTUDA EBODE Vincent, « Les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée », diplomatie, février-mars 2004, n°7
- OULD-ABDALLAH Ahmedou, « L'Afrique à l'heure de la mondialisation », la revue internationale et stratégique, n°46, été 2002
- POURTIER Roland, « L'Afrique centrale dans la tourmente, les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », revue de géographie et de géopolitique Hérodote, 4^{ème} trimestre 2003 n°111
- ROCARD Michel, entretien accordé à la revue internationale et stratégique, été 2002 n° 46, sur le thème « Quels nouveaux outils pour repenser le développement en Afrique? »
- TILLINAC Denis, entretien accordé à la revue internationale et stratégique, n°46, été 2002, sur le thème « L'Afrique et la France : quelles perspectives ? »
- De VILLEPIN Xavier, « La politique française en Afrique à l'aube du nouveau siècle », la revue internationale et stratégique, n°46, été 2002
- WILTZER Pierre-André, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, Sécurité collective et développement en Afrique – défense nationale, décembre

- site du ministère de la défense : www.defense.gouv.fr/, en particulier pages de l'état-major des armées : www.defense.gouv.fr/ema/index.htm.
- Site de l'IHEDN, www.ihedn.fr
- site de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat : www.senat.fr/commission/etr/index.html.
- site de l'Union africaine : www.ua.org
- site du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr/mae/rapport2003 : rapport annuel d'activités du ministère des affaires étrangères.

6. Sources diverses

- BETH, Général de brigade, L'opération LICORNE en Côte d'Ivoire, intervention au Collège interarmées de défense le 5 janvier 2004
- BOURGI Albert, Interventions françaises en Afrique, intervention au Collège interarmées de défense, le 06 janvier 2004
- CHAIGNEAU Pascal, L'Afrique noire, intervention au collège interarmées de défense le 30 septembre 2003
- PELLEGRINI, Général de brigade, conseiller Afrique – Moyen-Orient auprès du CEMA, Le concept RECAMP, intervention au Collège interarmées de défense le 06 janvier 2004

ANNEXE 1

CARTE DES DIFFERENTES FAMILLES LINGUISTIQUES
DE COTE D'IVOIRE

ANNEXE 2

CARTE DES DIFFERENTES TRIBUS SOMALIENNES

ANNEXE 3

CARTE DE L'AFRIQUE AU DEBUT DU SIECLE

ANNEXE 4

LES ECOLES ASSOCIEES AU CONCEPT RECAMP

1. LES ECOLES FRANCAISES

Trois écoles proposent une formation en matière de maintien de la paix :

- à COMPIEGNE pour la formation en état-major ;
- à TOURS pour le soutien et l'administration ;
- à MONTPELLIER pour la formation opérationnelle en infanterie.

2. LES ÉCOLES NATIONALES A VOCATION RÉGIONALE (ENVR)

Les centres et écoles sont :

- l'école de maintien de la paix en Côte d'Ivoire (voir nota ci-dessous) ;
- l'école d'application de l'infanterie au Sénégal (une trentaine de stagiaires) ;
- l'école militaire d'administration au Mali (80 stagiaires) ;
- l'école d'état-major au Mali (40 stagiaires) ;
- la division d'application des transmissions en Côte d'Ivoire (Bouaké);
- l'école nationale des officiers d'active au Sénégal (une trentaine de stagiaires) ;
- le cours d'application de la Gendarmerie en Côte d'Ivoire (Abidjan);
- l'école du service de santé au Togo (une trentaine de stagiaires) ;
- le centre d'instruction naval en Côte d'Ivoire (Abidjan) ;
- le centre de perfectionnement de la police judiciaire au Bénin (une vingtaine de stagiaires) ;
- l'école à vocation technique au Burkina Faso (ouverte en 2000) ;

Nota : L'école de maintien de la paix, créée avant la crise ivoirienne à ZAMBAKRO

avec le soutien de la France, organisait trois types de stages :

- stages pour cadres de poste de commandement (PC) de brigade multinationale ;
- stages pour cadres de PC de bataillon ;
- stages pour officier observateur.

L'objectif, à long terme, est de voir ces stages sanctionnés par un diplôme des Nations-Unies.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1. L'analyse des conflits en Afrique Subsaharienne	6
1.1. <u>Un aspect prédominant : le facteur ethnique</u>	6
1.1.1. Des mosaïques ethniques qui s'affranchissent des frontières	6
- le cas de la Côte d'Ivoire	6
- les tribus somaliennes	7
- la ligne de partage du Soudan	7
- le cas de Djibouti	7
1.1.2. Le contentieux historique	7
- la traite des esclaves	7
- le poids de l'histoire	7
1.1.3. Des conflits à caractère interne qui s'étendent aux pays voisins	8
1.1.4. Le facteur ethnique : un puissant levier politique	9
1.1.5. La prise en compte du facteur démographique	10
1.2. <u>Les autres facteurs</u>	10
1.2.1. Les oppositions religieuses	10
1.2.2. Le contrôle des richesses naturelles	11
- la lutte pour le contrôle de « l'eldorado congolais »	11
- les enjeux pétroliers	11

2.	La politique de la France en Afrique est-elle responsable de cette situation ?	15
2.1.	<u>L'héritage de la colonisation</u>	15
2.1.1.	Un épiphénomène au regard de l'histoire du continent africain	15
2.1.2.	Un apport incontestable	16
2.1.3.	Des frontières artificielles	16
2.2.	<u>Une décolonisation brutale et instrumentalisée</u>	17
2.2.1.	Une décolonisation subie et non préparée par la France	17
2.2.2.	L'instrumentalisation de la décolonisation	18
2.3.	<u>De la politique du « champ » à un engagement élargi et moins marqué</u>	18
2.3.1.	L'interventionnisme politique (1960 à 1990)	19
2.3.2.	Un engagement élargi et moins significatif	19
2.4.	<u>Le concept RECAMP</u>	20
2.4.1.	Les principes	20
2.4.2.	Les trois volets : formation, entraînement et équipement	20
2.4.3.	Les résultats opérationnels	21
3.	Evolutions actuelles et perspectives envisageables	22
3.1.	<u>Les orientations actuelles de la politique de la France</u>	22
3.1.1.	Les principes adoptés	22
	- premier principe : la légitimité du pouvoir	22

3.2.4. Des signes prometteurs	28
3.3. <u>Les questions soulevées par la politique française et les solutions envisageables</u>	29
3.3.1 Le problème de la bonne gouvernance	29
3.3.2 Une réponse appropriée au caractère artificiel des frontières	30
3.3.3 Impliquer davantage l'Union européenne	31
3.3.4 Repenser nos accords de coopération et de défense	32
- les accords de défense	32
- les accords d'assistance et de coopération technique	32
Conclusion	34
Bibliographie	35
Annexes	39
Table des matières	44
Table des annexes	47

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Carte des différentes familles linguistiques de Côte d'Ivoire 39

Annexe 2 : Carte des différentes tribus somaliennes 40

Annexe 3 : Carte de l'Afrique au début du siècle 41

Annexe 4 : Les écoles associées au concept BEGAMB 42